



## Règlement FBF Awards de la Franchise 2025

Les FBF Awards de la Franchise sont organisés par la Fédération Belge de la Franchise.

Les Awards sont décernés aux franchiseurs et franchisés ainsi qu'aux partenaires (conseils, avocats, ...) de la franchise qui ont contribué, avec rigueur et efficacité à la réussite et à la valorisation et la promotion de la franchise en Belgique.

Les 4 catégories d'Awards sont :

1. Franchisé de l'année
2. Franchiseur de l'année (avec 3 à 10 points de vente en Belgique)
3. Franchiseur de l'année (avec plus de 10 points de vente en Belgique)
4. Partenaire franchise de l'année (membres associés de la FBF)

Le Jury est composé de personnalités du monde du commerce et de la franchise.

- Le Collège des Experts de la FBF pour les catégories 1, 2 et 3.
- Le Comité Exécutif de la FBF pour la catégorie 4

La procédure d'attribution de ces Awards implique que chaque candidat remette un dossier de candidature à la FBF. Les dossiers sont téléchargeables sur [le site de la FBF](#).

Les candidatures seront closes à la date indiquée sur le [site internet de la FBF](#).

Les candidatures aux Awards des catégories 1,2 et 3 sont ouvertes aux membres et non membres de la FBF. Les critères de participation des non-membres franchiseurs sont les suivantes :

- Remettre une copie du contrat de franchise
- S'engager au respect du code de déontologie européen de la franchise et du DIP (document d'information précontractuel)  
➔ Voir l'annexe ci-dessous à compléter par les candidats non membres.

Le jury statuera à partir des documents et se réunira pour effectuer la sélection des récipiendaires.

Les données transmises par les candidats sont strictement confidentielles.

L'exploitation de ces données ne se fera donc que dans le seul cadre des FBF Awards de la Franchise et le suivi de la relation candidats avec la Fédération et les membres du Jury.



Les candidats disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Pour exercer l'un de ces droits, les candidats peuvent écrire à l'adresse suivante : Fédération Belge de la Franchise – FBF Awards – 12 Allée de la Recherche 1070 Bruxelles ou par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [info@fbf-bff.be](mailto:info@fbf-bff.be)

Les FBF Awards de la Franchise/ Règlement  
Fédération Belge de la Franchise  
Contact : Carine Janssens - Tél : 02 523 97 07

[secretariat@fbf-bff.be](mailto:secretariat@fbf-bff.be) [carine.janssens@fbf-bff.be](mailto:carine.janssens@fbf-bff.be)





Annexe à compléter par le candidat non-membre FBF

## Candidat aux FBF Franchise Awards 2025

### Catégories franchiseur/franchisé (non membre FBF)

#### Je soussigné

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Société : .....

Enseigne : .....

Candidat aux Awards de la Fédération Belge de la Franchise, certifie que notre réseau respecte strictement :

- la loi relative à l'information précontractuelle dans le cadre d'accords de partenariat commercial du 28 avril 2014 (d'application depuis le 31 mai 2014),
- le code européen de déontologie de la franchise et ses annexes belges.

➤ **J'annexe le contrat de franchise de l'enseigne pour consultation par la FBF.**

Je déclare que les données et documents mis à jour au / / ont été remplis en toute sincérité

Date :

Signature d'un fondé de pouvoir :

(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

